

DELIBERATION 2013-03

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : COMPOSITION DU BUREAU

Le onze juillet deux mille treize, à Lille, le Comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique », s'est réuni au Conseil Régional sur convocation en date du quatre juillet deux mille treize sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du syndicat mixte.

Présents : 15
Excusés : 2
Pouvoirs : 2
Absents : 1

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte,

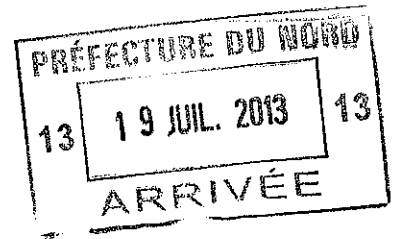
Vu les statuts du syndicat,

Vu la délibération n°2013-01 adoptée ce jour par laquelle le comité syndical a élu le Président du syndicat mixte,

Vu la délibération n° 2013-02 adoptée ce jour par laquelle le comité syndical a élu ses 2 Vice-Présidents,

Considérant qu'aux termes de l'article 9 des statuts, le bureau est constitué du Président et de 2 Vice-Présidents,

lex



Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Prend acte de :

- la composition du bureau présentée ci-dessous :
 - Monsieur Patrick KANNER, Président du Syndicat Mixte
 - Monsieur Philippe RAPENEAU, Monsieur Jean-Claude JUDA, Vice-Présidents

Adopté par :

- 17 voix pour
- Aucune voix contre
- Aucune abstention

Pour extrait conforme :
Le Président du syndicat, Monsieur Patrick KANNER

Transmis au contrôle de légalité le :